

Risque et sécurité dans les déplacements avec les enfants

Durée: 14.00 heures (2.00 jours)

Profils des stagiaires

- Assistante maternelle
- Garde d'enfants
- Personnel de crèche

Prérequis

- Etre assistant maternel ou garde d'enfants (IPERIA)
- Etre sous contrat avec un employeur (IPERIA)
- (hors financement Iperia) pas de pré-requis

Accessibilité

- L'accessibilité aux personnes en situation de handicap est variable selon le lieu de la formation, nous invitons les personnes à nous contacter pour tout besoin lié à une situation de handicap
- La formation est accessible sur inscription avec un bulletin IPERIA (AM ou SPE) une fois contact pris avec notre organisme ou votre RAM
- Un tableau récapitulatif des sessions déjà programmées sur le Grand est disponible sur demande (ou sur notre page Facebook)
- Pour s'inscrire à une formation sous financement Iperia, les assistants maternels doivent remplir un bulletin d'inscription spécifique. Celui-ci est transmis par mail aux animatrices de RPE, 2 à 3 mois avant le début de la formation, pour diffusion aux assistants maternels.
- Les assistants maternels remettent ensuite leur dossier au RPE qui nous les retournent remplis et signés au moins 1 mois avant le début de la session de formation. Pour être recevables, les bulletins d'inscription doivent être accompagnés des pièces jointes suivantes : bulletin de salaire de moins de 3 mois, agrément en cours de validité, pièce d'identité, RIB au nom de l'assistant maternel. Attention, il n'est accepté aucune rature ni correcteur sur les bulletins d'inscription.
- A réception des bulletins d'inscription et une dizaine de jours avant le démarrage de la formation, une convocation sera adressée par email à l'assistant maternel.

Objectifs pédagogiques

- À l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure d'organiser des déplacements scolaires et extrascolaires et d'assurer la sécurité de l'enfant en respectant les normes en vigueur.

Contenu de la formation

- SAVOIRS
 - Les principaux matériels et équipements de déplacement.
 - Le cadre réglementaire et les recommandations liés aux déplacements extérieurs.
 - Les normes et homologations en vigueur du matériel de transport pour les déplacements en voiture.
 - Les obligations légales du professionnel : responsabilité et assurance professionnelle.
- SAVOIR-FAIRE
 - Organiser et planifier un trajet ou une sortie en respectant les rythmes biologiques de l'enfant.
 - Faire participer l'enfant à l'organisation du déplacement.
 - Utiliser le matériel adapté et homologué pour tout déplacement en voiture.
 - Utiliser les moyens de communication et les mots appropriés pour informer et rassurer l'enfant durant les déplacements.
 - Sensibiliser l'enfant aux dangers de la rue.
 - Transmettre à l'enfant les règles de sécurité en formulant des messages clairs, positifs et adaptés aux capacités de l'enfant.
 - Prévenir les risques d'accident.
 - Identifier ses obligations légales et couvrir les déplacements avec l'enfant en se munissant des autorisations nécessaires.
 - Assurer une veille des évolutions légales des obligations et des réglementations des déplacements avec des enfants.

Institut de Formation Pratique

32 avenue du Général Leclerc

54700 PONT-A-MOUSSON

Email: contact@institutdeformationpratique.fr

Tel: 03.83.54.63.67



- SAVOIR-ETRE
 - Être concentré et vigilant
 - Être observateur et à l'écoute
 - Être organisé
 - Être prudent

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur professionnel expérimenté sur le secteur de l'enfance et petite enfance plus particulièrement sur ce thème

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Modalités d'obtention

Délivrance d'une attestation

Indicateurs de résultats

Pas de session en 2022

Tarif de la formation

Financement par le plan de développement des compétences IPERIA pour les assistants maternels et gardes d'enfants ou SPE (sur bulletin d'inscription IPERIA)